



Job Coachs

Inès CAMBON
Christofia CHENARD
Gérôme CORNET
Clémence FAUVEL
Anna LE LAY
Cédric ROBERT

Responsable de service

Sophie ACKHAVONG

Nous contacter

contact@deacc49.fr

Le dispositif Emploi Accompagné est un dispositif inclusif, issu de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (art.52, loi n°2016/1088 du 8 août 2016).

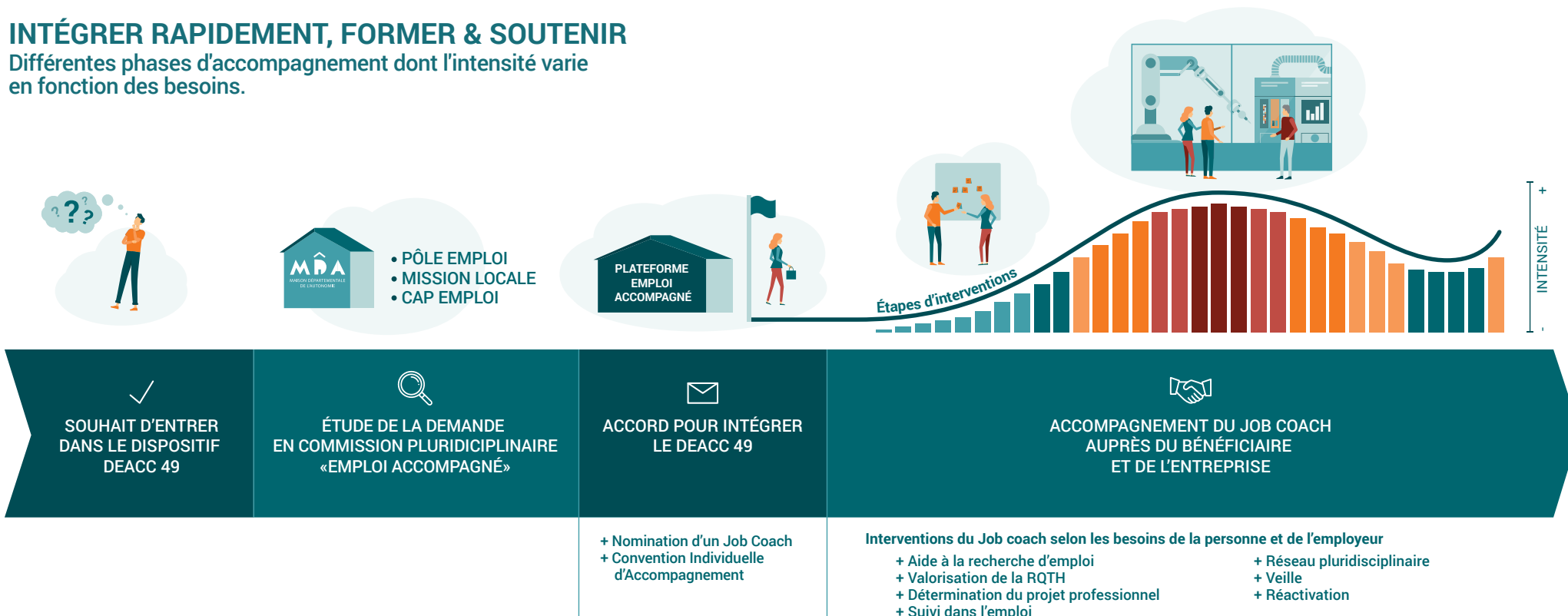
© 2022 UN DES SENS design global - www.un-des-sens.com © Credit photo Adabe stock

DEA 49
ACC
DISPOSITIF D'EMPLOI ACCOMPAGNÉ



INTÉGRER RAPIDEMENT, FORMER & SOUTENIR

Différentes phases d'accompagnement dont l'intensité varie en fonction des besoins.



UN ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI

Le DEAcc 49 est un dispositif sécurisant le parcours professionnel des personnes en situation de handicap



UN RÉFÉRENT UNIQUE

Le Job Coach est l'interlocuteur de proximité, tant pour le bénéficiaire que pour l'employeur



UN ACCOMPAGNEMENT À LA CARTE

L'intensité de l'accompagnement varie en fonction des besoins du bénéficiaire et de l'employeur



UN ACCOMPAGNEMENT CONTINU

Le Job Coach est mobilisable à tout moment du parcours, sans limite de durée



LES PUBLICS CONCERNÉS

Personnes, dès l'âge de 16 ans, bénéficiant d'une RQTH et d'une orientation de la CDAPH vers le milieu ordinaire de travail et/ou ayant pour projet d'y accéder ou de s'y maintenir

- **Demandeurs d'emploi** bénéficiant d'une RQTH
- **Travailleurs** accueillis dans un ESAT
- **Salariés** avec RQTH rencontrant des difficultés en emploi

Comment en bénéficier ?

Pour les demandeurs d'emploi et les salariés :

> Si les droits RQTH sont supérieurs à 1 an au jour de la demande, un conseiller du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap emploi) peut orienter la demande vers la Plateforme Emploi Accompagné.

> Si les droits RQTH sont inférieurs à 1 an, la demande doit être déposée à la MDA.

Pour les travailleurs d'ESAT :

> Déposer un dossier à la MDA.